

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 93

présenté par

M. Hetzel, M. Marleix, M. Sermier, M. Quentin, M. Le Fur, M. Cattin, M. Thiériot, M. Bourgeaux,  
Mme Beauvais, M. Bony, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Hemedinger, M. Reiss,  
Mme Bassire, Mme Trastour-Isnart, M. Victor Habert-Dassault et M. Gosselin

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« - Le b du 2° est abrogé ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa prévoyant l'instauration d'un pass sanitaire pour les activités de restauration. Cela fait peser sur les professionnels de ce secteur d'activité une mission de contrôle d'identité et de situation vaccinale qui n'est pas de leur ressort.